

Qu'est-ce que le CNPF ?

Le Centre National de la Propriété Forestière est un établissement public qui a pour principale mission de conseiller les propriétaires forestiers privés et de les sensibiliser à la gestion durable. Il en existe une délégation dans chaque région, le **Centre Régional de la Propriété Forestière** (CRPF).

Savoir-faire :

- Compétences techniques pour répondre à vos questions sur la forêt,
- Conseils pour améliorer la gestion de votre propriété,
- Agrément des Plans Simples de Gestion.

Les autres intervenants

DE LA NATURE AUX HOMMES, David Allard :

Exploitant forestier, qui réalise tous types de travaux forestiers, ainsi que des coupes de bois de chauffage (coupes de rajeunissement, éclaircies, balivage...).

Equipements :

- **Tracteur équipé d'un treuil et d'un câble synthétique,**
- **Remorque forestière (équipée d'une grue avec grappin),**
- **Combiné bois de chauffage.**

Contact :

50 Route de Cabris, 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél : 06.16.33.29.31 Mail: david.allard@sfr.fr
<http://davidallard.e-monsite.com>

Quel est le rôle de la CAPG ?

La **Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse** a mis en place une charte pour l'environnement au sein de laquelle des actions sur la forêt sont proposées. La volonté est de sensibiliser les propriétaires, les élus et le grand public à la gestion durable des forêts sur le territoire. La CAPG travaille en partenariat avec le CRPF sur ces thèmes depuis plus de 10 ans.

Contact : Katia Torelli - Développement durable et cadre de vie
Tel : 04.97.05.22.05

www.paysdegrasse.fr



COORDONNÉES

Centre Régional de la Propriété Forestière

Maison de la forêt, Z.I les Lauves, 83340 LE LUC

Tél. : 04 94 50 11 53 - paca@crpf.fr - www.cnpf.fr/paca/



Mardi 17 octobre 2017

de 9h à 12h à Saint Vallier de Thiey (06)

Sortie en forêt

Que faire de mon taillis de chêne blanc ?



Création graphique : Karine Girault
Crédit photo : CRPF PACA @ CNPF

Inscription obligatoire

par téléphone : 06.75.69.61.64

04.94.50.11.50

par courriel : carole.penpoul@crpf.fr

Informations sur www.cnpf.fr/paca/



En partenariat avec



Programme

Le Chêne Blanc ou Chêne Pubescent

Présent jusqu'à 800 m d'altitude en versant nord et 1000 m en versant sud, c'est un arbre de lumière, qui n'apprécie donc pas d'être dominé par des arbres voisins plus hauts. Il rejette facilement de souche après coupe et peut vivre plus de 500 ans. Son bois est très prisé pour son utilisation en bois de chauffage.

La valorisation du taillis de Chêne Blanc

Afin de produire les buches, il convient de **gérer la forêt**. Néanmoins, plusieurs types de gestion existent et peuvent s'appliquer selon les objectifs du propriétaire et le potentiel de la forêt.

Par exemple, le paysage ou la biodiversité peuvent être pris en compte, tout en assurant la pérennité de la forêt.

Nous vous proposons de venir découvrir différentes façon de gérer son taillis de chêne.

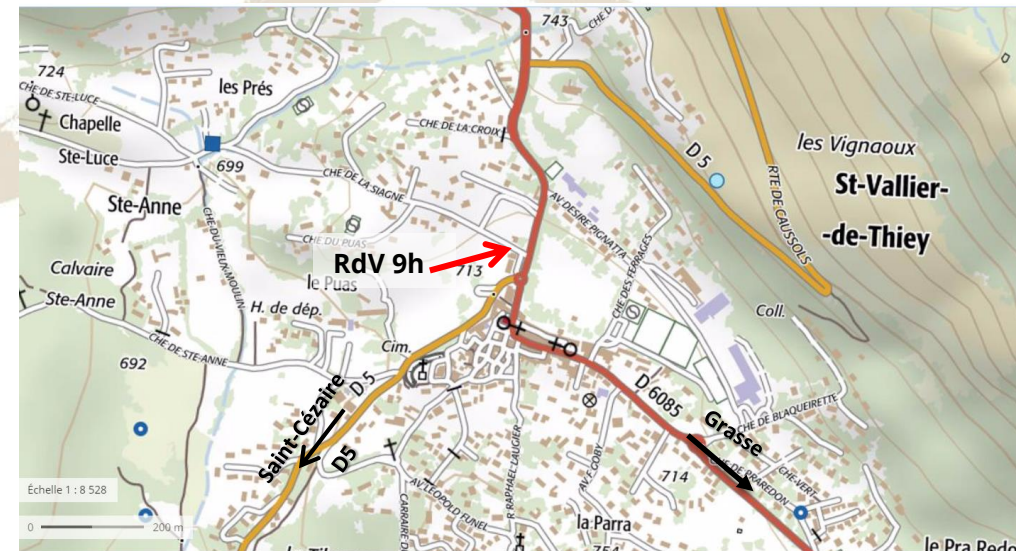


N'oubliez pas de prendre des chaussures et une tenue adaptées à la forêt.

Retrouvez-nous à **9h sur le parking (pré) à côté de la médiathèque de Saint-Vallier de Thieu (chemin de la Siagne) :**

Regroupement dans les voitures

- **Arrêt 1 : Eclaircie dans un taillis de Chêne Blanc.** Visite d'une parcelle éclaircie il y a 13 ans. Retour d'expériences de l'exploitant forestier (David Allard). Que faire lors de la prochaine intervention ?
- **Arrêt 2 : Coupe de taillis.** Tout le chêne est coupé en une seule fois. Pourquoi ? Est-ce un mode de gestion durable ? Toutes les réponses vous seront données à cet arrêt.
- **Arrêt 3 : Favoriser la biodiversité tout en produisant du bois de chauffage.** 15 ans après une intervention, venez observer la diversité d'essences sur cette parcelle. Pourquoi ? Comment ? La gestion forestière peut être multifonctionnelle !



Pensez à vous inscrire !

par téléphone : 06.75.69.61.64 / 04.94.50.11.50

par courriel : carole.penpoul@crpf.fr